

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2025

Délibération n° 14-2025

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 30

Votants contre : 0

Accusé certifié exécutoire

027-030-DAJ-DEL-25-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Acceptation par le Préfet du 04/03/2025

Publication : 10/03/2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Date de la convocation :

Secrétaire de séance :

Objet :

CONVENTION DE PRÊT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS ET ANNICK GEORGEON

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa prochaine exposition *Sapés comme Bernay ! Une histoire du vêtement*, le musée des beaux-arts de Bernay présente des œuvres issues de ses collections mais fait également appel à des prêteurs institutionnels ainsi qu'à des prêteurs privés.

A ce titre, Annick Georgeon, collectionneuse et membre de l'Association Nationale de sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager, accepte de nous prêter plusieurs pièces de costumes anciens (XVIIIe-XIXe siècle) pour compléter le parcours et le discours de l'exposition.

Ces pièces de collections étant fragiles, et nécessitant un savoir-faire pour leur installation, la propriétaire se propose de s'occuper du transport aller-retour et du montage/démontage des pièces au musée.

Afin d'organiser cette opération, une convention de prêt entre le musée et Annick GEORGEON a été établie.

Il est notamment convenu que la Ville de Bernay prenne en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement, selon le barème en vigueur de la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette convention de prêt entre le musée des Beaux-Arts et Annick GEORGEON et ses modalités.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'exposition du musée *Sapés comme Bernay ! Une histoire du vêtement*.

Vu le projet de convention ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la convention de prêt entre le musée des Beaux-Arts et Annick GEORGEON

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document s'y référant.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

